



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne**  
**n° 2025-078**  
**Département des Alpes-Maritimes**

**SEANCE DU : MARDI 9 DECEMBRE 2025**

**Nombre de Conseillers**

En exercice :	<b>27</b>
Présents :	<b>19</b>
Représentés :	<b>6</b>
Absents :	<b>2</b>
Votants :	<b>25</b>

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des chênes à l'Espace Terre de Siagne, sous la Présidence de Monsieur Christian ZEDET, Maire de la Commune.

Date convocation :  
**03/12/2025**

Date d'affichage :  
**03/12/2025**

**PRESENTS A LA SEANCE** : Messieurs Christian ZEDET, Franck OLIVIER, Jacques-Edouard DELOBETTE, Pierre LARA, Thibault DESOMBRE, Mesdames Marie AMMIRATI, Fabienne MANZONE, Catherine BOUILLO-MEYER, Messieurs Yann DEMARIA, Alain LAUTARD, Alberto DE FARIA, Claude BLANC, Marc ERETEO et Mesdames Angélique CHATAIN, Marie-France LOUET, Sandra NIRANI, Sophie VILLEVAL, Claudette GALLET et Augusta ROUQUIER.

**REPRESENTEES** : Madame Valérie PELLERIN (Pouvoir à Madame Sophie VILLEVAL), Madame Solange VANLEDE (Pouvoir à Jacques-Edouard DELOBETTE), Madame Michèle OTTOMBRE-BORSONI (Pouvoir à Madame Augusta ROUQUIER), Monsieur Adrien VIVES (Pouvoir à Madame Fabienne MANZONE), Monsieur Marc VAN WAYENBERGE (Pouvoir à Monsieur Christian ZEDET), Monsieur Jean-Pierre FRANCHI (Pouvoir à Monsieur Franck OLIVIER).

**ABSENTS** : Madame Isabelle PIANA et Monsieur Romain GAZIELLO.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Franck OLIVIER.

**RAPPORTEUR** : Monsieur Christian ZEDET.

**OBJET : Modification des tarifs communaux d'occupation du domaine public de la voirie et annexes.**

**VU** la délibération n°2024-026 du 24 février 2024 modifiant les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024,

**VU** les délibérations n°2024-019 du 29 février 2024 et n°2024-090 du 10 décembre 2024 fixant les tarifs de l'Espace Terre de Siagne,

**VU** la délibération n°2025-060 du 23 septembre 2025 modifiant les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025,

..../...

**CONSIDÉRANT** la complexité rencontrée pour appliquer le tarif d'occupation du domaine public pour les travaux, déménagements, emménagements, mobilisant la voirie ou ses annexes (terrains communaux), notamment lorsqu'il s'agit d'entreprises travaillant pour le compte de la commune, directement ou indirectement,  
Il convient de supprimer certains tarifs d'occupation du domaine public et ne conserver que ceux-ci :

TARIFS	Fréquence	U	Nouveaux tarifs
<b>VOIRIE</b>			
<b>TRAVAUX, déménagements, emménagements, chantiers, palissades (hors dimanches et jours fériés)</b>			
Mobilisation d'une case de stationnement (5mx2m) pour les déménagements, l'installation d'une benne, de petits travaux, d'échafaudage...	jour	forfait	11,50 €
Pose d'échafaudage hors case de stationnement (gratuité en cas de péril).	jour	ml	1,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE MODIFIER** le tableau des tarifs municipaux en conséquence (annexe 1).
- **DE DIRE** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2025-060 du 23 septembre 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télerecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>*

*Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Pour Copie Conforme,  
Monsieur Christian ZEDET,  
Maire,



Pour Copie Conforme,  
Monsieur Franck OLIVIER,  
Secrétaire de séance,



Certifié exécutoire compte-tenu de la :

Transmission en Préfecture le : 17-12-25  
Publication/Notification le : 17-12-25